

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, à dix-huit heure, le Conseil Municipal, suite à la convocation adressée le 16 mars 2026 par Monsieur Guillaume DUJARDIN, Maire sortant, et affichée le même jour, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Guillaume DUJARDIN, Maire.

M. le Maire procède à l'appel des élus.

Étaient présents :

M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; Mme Sandra LEMARCHAND, M. Sébastien KOSLOFF, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, M. Jean-Claude DUHAMEL, Mme Karine FRANÇOIS, M. Philippe LEMARDELÉ, Mme Nathalie LEFRANC, M. Mickaël HAUSSIN, Mme Marion DELARUE, M. Eddy LEFORTIER, Mme Emmanuelle BEIGNON, M. Emmanuel ANGOT, M Jean Marie MAHIEU, Mme Laure DENIS, conseillers municipaux ;

Nbre de conseillers en exercice : 15 - Nbre de présents : 15 - Nbre de votants : 15
Secrétaire de séance : Mme Marion DELARUE.

N° 20260320 - 02 - OBJET – FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2121-1 et suivants ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que le conseil municipal compte 15 membres, le nombre maximum d'adjoints est de 4.

Monsieur le Maire propose de fixer à 4 le nombre d'adjoints.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, en avoir délibéré et par 15 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention » :

- **décide** de fixer le nombre d'adjoints à 4.

Ainsi délibéré en séance les jour mois et an susdits.

Rendu exécutoire par l'envoi en Sous-Préfecture le 26 mars 2026

Le Maire,
Guillaume DUJARDIN.



La secrétaire de séance,
Marion DELARUE.

